

Samedi 12 mars, le rendez-vous incontournable des passionnés de pêche.

En mode nature, sensation, convivialité, découverte ou plaisir...

L'ouverture de la pêche de la truite en 1^{ère} catégorie, c'est le samedi 12 mars !

Alors que les Français sont de plus en plus nombreux à souhaiter renouer avec les plaisirs de la nature, la pêche de loisir s'inscrit entièrement dans ce besoin de retour aux sources et à l'essentiel. Cette activité fédère aujourd'hui **1,5 million d'adhérents** qui bénéficient de multiples territoires d'eau douce (fleuves, rivières, lacs...), riches d'une faune aquatique variée.

Une biodiversité qui permet de pêcher tout au long de l'année selon les techniques pratiquées, encadrées par des **calendriers établis pour la préservation des espèces**, notamment selon leur période de reproduction.

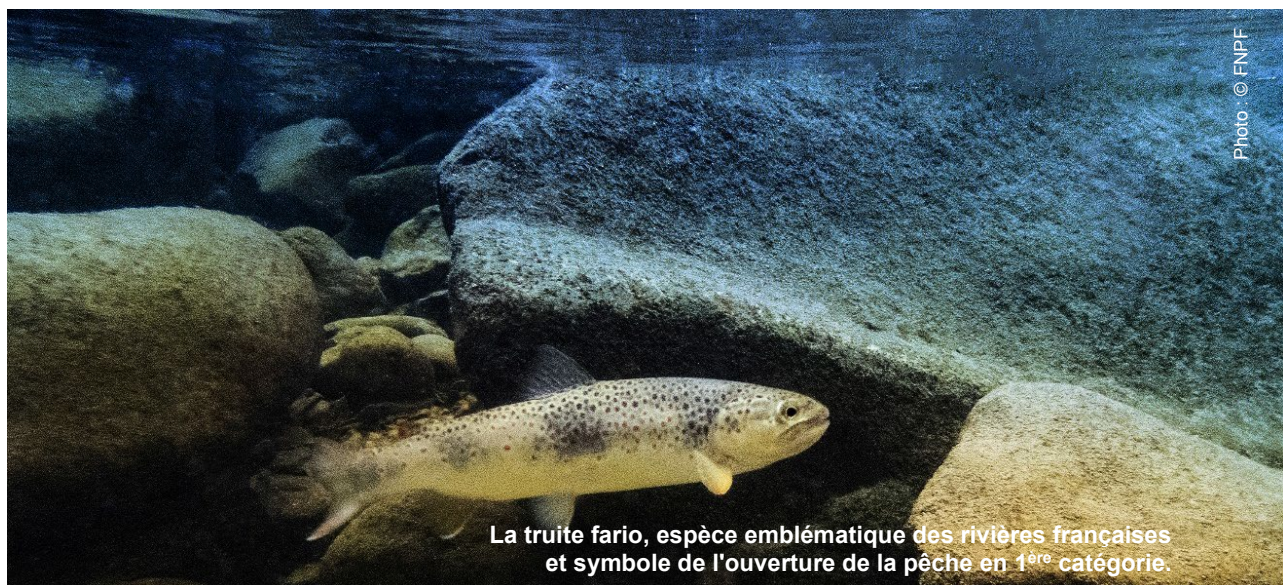
L'ouverture de la pêche en 1^{ère} catégorie constitue ainsi un événement majeur pour les passionnés et une occasion de s'initier pour les novices !

Mais attention, pour pêcher il est obligatoire **d'adhérer au préalable au réseau associatif de la pêche de loisir**, composé de près de 3 600 structures (1 000 salariés et 40 000 bénévoles) et coordonné par la Fédération Nationale de la Pêche en France.

Cette adhésion est matérialisée par la **carte de pêche**, disponible sur cartedepeche.fr ou chez un distributeur agréé.

Rendez-vous au bord de l'eau à partir du samedi 12 mars jusqu'au dimanche 18 septembre (des exceptions de dates peuvent exister dans certains départements*).

→ **Tout ce qu'il faut savoir sur les réglementations de la pêche de loisir en [cliquant ici](#).**



La truite fario, espèce emblématique des rivières françaises et symbole de l'ouverture de la pêche en 1^{ère} catégorie.

* Renseignements complémentaires sur les [sites des fédérations départementales de pêche](#).



La pêche de loisir s'affiche dans toute la France !

A partir du 16 mars 2022, 6 000 panneaux d'affichage feront rayonner la pêche de loisir dans toute la France, grâce à la campagne nationale lancée par la FNPF.



« Depuis 2007, la Fédération Nationale de la pêche en France, avec ses 3 600 associations réparties sur l'ensemble du territoire français, organise la pêche de loisir et partage la passion et la philosophie d'une activité connectée à la nature. Premiers lanceurs d'alerte en cas d'atteintes aux milieux aquatiques, les 1,5 million de pêcheurs membres de la FNPF, les 40 000 bénévoles et les 1 000 salariés représentent un formidable réseau de connaissance et de surveillance pour protéger ces milieux fragiles. Par leurs actions quotidiennes dans tous les territoires, la FNPF, les fédérations départementales et les associations locales luttent ainsi contre les pressions qui s'exercent sur la biodiversité et les milieux aquatiques.

Ils sont les yeux et la voix des poissons et des 500 000 km de cours d'eau en France. Alerte aux pollutions, lutte contre la sécheresse, nettoyage des berges, lutte contre les espaces envahissantes, cartographie des cours d'eau... Quand on pêche, on protège ! »

